

Journal de bord : juin 2017

Le 01 : Se cacher ou pas ? Certains musulmans non-pratiquants se cachent pour fumer, boire ou manger pendant le ramadan.

- T'as pas un local pour qu'on puisse fumer à l'intérieur ?
- On avait bien imaginé installer un fumoir à la cave avec une extraction au soupirail, mais il y a une arrivée de gaz et maintenant, ils ont même installé un compteur. Il ne sert à rien, mais ce n'est pas une proximité idéale pour y aménager un fumoir. Mais pourquoi demandes-tu ça ? Il fait bon dehors.
- Oui, mais c'est parce que c'est le ramadan. Je ne veux pas choquer ceux qui pratiquent.
- Allons, les gars, nous sommes dans un pays libre ! Celui qui veut faire le ramadan le fait. Celui qui ne veut pas le faire ne le fait pas !
- Les pratiquants vont me regarder de travers s'ils me voient fumer devant la porte...

Un autre musulman, non fumeur, a accompagné le fumeur dehors avec une tasse de thé à la main. L'un a bu son thé, l'autre a fumé sa cigarette devant la porte. Nous verrons bien si les pratiquants vont boycotter l'association ? Ce serait dommage, mais la liberté est trop précieuse pour la sacrifier et le respect n'est pas une valeur à sens unique.

- Le respect, c'est dans tous les sens, pour tout le monde : pratiquants et non pratiquants.
- Oui, mais si on mange devant ceux qui jeûnent, ça va leur donner envie.
- Leur mérite n'en sera-t-il pas plus grand ?
- On peut manger à la cuisine...
- Il faudra qu'on pose la question aux personnes concernées...
- Quoi qu'il en soit, on ne peut pas accepter qu'au nom de la religion, un groupe impose des règles à un autre groupe ou à un individu. La religion est une liberté personnelle. Elle doit rester personnelle.

Le 02 : Suite à la discussion de la veille à propos du ramadan, un Syrien nous a montré sur son GSM des photos de l'assassinat, au même moment, en Allemagne, d'un Kurde de la région d'Afrine. Il a été poignardé par d'autres Syriens parce qu'il ne respectait pas le ramadan.

Le réfugié est triste. La victime provient de la même région que lui :

- Chez nous, en Syrie, il y a des gens qui font le ramadan. Il y en a qui ne le font pas. Il n'y a jamais eu de problème. Dans la région, tout le monde vivait ensemble. On était bien.
- C'est ça l'islamisme : obliger les gens à pratiquer l'islam.
- L'islam ce n'est pas ça !
- Bien sûr que non !
- C'est inacceptable !
- On ne peut pas accepter une pareille pression, ici, en Europe. Ces gens-là qui obligent les autres, jusqu'au meurtre, il faut les renvoyer chez eux. Ils ne méritent pas d'être des réfugiés.
- D'abord la case prison ! Ils doivent payer pour ce crime odieux.

Information vérifiée ultérieurement : [_http://lesobservateurs.ch/2017/06/03/allemande-des-refugies-musulmans-auraient-assassine-un-autre-refugie-parce-quil-transgressait-le-ramadan/_](http://lesobservateurs.ch/2017/06/03/allemande-des-refugies-musulmans-auraient-assassine-un-autre-refugie-parce-quil-transgressait-le-ramadan/)

Le même jour, une autre discussion a révélé un climat pourri dont nous n'imaginions pas l'ampleur :

- Si tu as des problèmes avec ta fille, n'hésite pas : Vas voir une AMO. Tu as le choix, il y en deux à Dinant Dinamo et Globul'in.
- Ah non ! Ce ne sont que des associations. C'est mieux d'aller directement voir un service officiel.
- Mais qu'est-ce que tu dis. Ils ont des spécialistes capables de s'occuper de ta fille. En plus, ils organisent des stages de vacances et des activités qui pourraient lui faire du bien.
- Non, il faut que j'aille directement au SPJ.
- Au SPJ ? Tu veux dire au SAJ ?
- Oui, c'est possible.
- Si les spécialistes des AMO voient que c'est nécessaire, ils t'y enverront. Pourquoi dis-tu qu'une association, ce n'est pas bien ?
- C'est ce qu'on m'a dit.
- Qui t'a dit ça ? C'est qui "on" ?
- ...

Le 06, grâce à une opportunité de main-d'œuvre gratuite, des travaux de peinture ont démarré. Avec une deuxième couche dans les toilettes ! Ce sera mieux.

Le 08, sollicités par le RWLP, nous avons participé au "Tax justice Day" par une action de sensibilisation des commerçants, en distribuant les tracts du collectif pour la justice fiscale.

- Bonjour ! C'est la journée pour la justice fiscale aujourd'hui.
- Ah bon !
- Vous pensez certainement que vous payez trop d'impôt ?
- Ça, c'est sûr !
- Pourtant, certains gagnent beaucoup et en payent très peu. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait que ça change ?
- Ça ne changera jamais.
- Moi, j'y crois. Si nous nous y mettons tous, on peut changer les choses.
- En cassant tout ?
- Non, en faisant pression, en dénonçant, en s'y mettant tous ensemble, y compris les indépendants...

Chemin faisant, nous avons rencontré un Colombien qui nous a dit que chez lui l'impôt est à 35 % pour tout le monde. Bon, c'est bien pour les gros salaires, mais pour les petits ? Il s'en allait vers la gare et nous vers le pont. En passant la Meuse, nous avons fait un petit calcul : imaginons un salaire Brut de 1500 € : si on retire 35 %, ça ferait 975 € net. Ici un isolé recevrait plus de 1350 € net... Par contre imaginons le salaire du bourgmestre.

- Pourquoi le bourgmestre ?
- Colombie !
- Ah oui, bon et alors ?
- Pour un salaire brut de 5000 €, en Colombie, il recevrait 3250 € net, alors qu'ici, ce doit être autour de 2750 € net, sans personne à charge...

Le 09, un jeune homme est venu avec son chien et son sac à dos pour prendre une douche. Ce n'était pas possible de laisser le chien dehors sans son maître. Le trio est donc rentré dans la douche !

Non, ni le chien, ni le sac à dos n'ont été mouillés. La pièce est suffisamment grande. Elle a été prévue également pour servir de toilette à des personnes en chaise roulante. Il ne manque qu'un rehausseur et des barres d'appui.

Après la douche, le café papote s'est transporté à l'entrée pour tenir compagnie au chien. Nous avons discuté "non take-up", difficulté, voire impossibilité de vivre sans revenu, importance d'être

couvert par une mutuelle et comment concilier liberté de réaliser des projets de vie "hors cadre" et une vie digne ? Là, nous avons rêvé revenu universel et puis, plus concrètement, plus en adéquation avec la réalité actuelle, nous avons imaginé, à partir du projet de Philippe Defeyt, comment ce serait possible, plus juste et surtout comment on pourrait en finir avec le contrôle inacceptable auquel sont soumis les allocataires et aussi, comment ça diminuerait la pression locative... Pour ou contre ?

https://www.rtf.be/info/societe/detail_philippe-defeyt-prone-l-allocation-universelle-notre-protection-sociale-est-en-train-de-s-essouffler?id=9326546

Bon, tous ces rêves, c'est bien, mais il faut nettoyer la douche et le reste tant qu'on y est. Sacré non ! un chien ça salit ! La prochaine fois, il restera dehors ! Maintenant qu'il s'est fait des copains, ils s'en occuperont pendant que son maître prendra sa douche....

Le nettoyage est une activité propice à la réflexion ou à un petit calcul : soit le salaire minimum de 1500 euros et un impôt drastique de 50 %, tout compris, pour tout le monde, ça ferait 750 euros moins l'allocation universelle de 600 euros, soit un reste d'impôt à payer de 150 euros, donc un net de 1350 €. Rien de changé pour le salaire minimum. Par contre, imaginons un salaire de 5000 € : 50 % d'impôts avec l'allocation de 600 euros de crédit d'impôt, le net serait donc de 3100 euros.

Le chien et les autres sont toujours occupés à discuter devant la porte.

- Eh les gars, bougez-vous, je vais jeter de l'eau.

Je me plante dans l'embrasement de la porte et dépose le seau d'eau à côté de moi.

- Vous savez, j'ai calculé : le maître y gagnerait avec le système de l'allocation universelle. Plus la peine d'aller en Colombie !

Le 13/06, il a été question du refus de la commune d'octroyer une domiciliation dans un logement installé dans une partie d'une maison. Pourquoi ? Ce n'est pas clair. Il paraîtrait que le logement aurait été aménagé sans autorisation. Si c'est le cas, le propriétaire peut demander un permis a posteriori. <http://www.droitsquotidiens.be/fr/question/dois-je-demander-un-permis-durbanisme-si-je-divise-ma-maison-en-deux-logements>

Quoi qu'il en soit, le locataire sera domicilié à titre provisoire, en attendant que la situation soit régularisée ou qu'il trouve un autre logement. La domiciliation provisoire n'est plus limitée dans le temps. Par contre son caractère provisoire sera inscrit sur tous les documents délivrés par la commune. *"En vertu de l'article 1^{er}, §1^{er}, 1^o, alinéa 2 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques, les personnes qui s'établissent dans un logement dont l'occupation permanente n'est pas autorisée pour des motifs de sécurité, de salubrité, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, tel que constaté par l'instance judiciaire ou administrative habilitée à cet effet, ne peuvent être inscrites qu'à titre provisoire par la commune aux registres de la population. Leur inscription reste provisoire tant que l'instance judiciaire ou administrative habilitée à cet effet n'a pas pris de décision ou de mesure en vue de mettre fin à la situation irrégulière ainsi créée. L'inscription provisoire prend fin dès que les personnes ont quitté le logement ou qu'il a été mis fin à la situation irrégulière."*

et, concernant la résidence principale : *"La détermination de celle-ci se fonde sur une **situation de fait**, c'est-à-dire que l'on constate que la personne séjourne effectivement dans la commune durant la plus grande partie de l'année. Cette constatation s'effectue sur base d'éléments tels que le lieu que rejoint la personne après le travail, le séjour habituel du conjoint ou des autres membres du ménage, les consommations de gaz, d'électricité, les frais de téléphone, etc."*

Source : <http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/population/faq/linscription-aux-registres-de-la-population/>

Donc, dans le cas à l'origine de toutes ces recherches, si le propriétaire ne l'a pas déjà fait, il doit introduire une demande de permis pour diviser sa maison. L'octroi de ce permis ne devrait pas poser

de problème, vu que toutes les conditions semblent rencontrées. Quant aux candidats locataires, plutôt que la rue, puisqu'ils doivent quitter leur logement surpeuplé et en travaux, ne vaut-il pas mieux qu'il s'y installent, quitte à faire une domiciliation provisoire, le temps de la mise en ordre administrative du logement ? À bon ententeurs !

Affaire suivante : Il s'agit du regroupement d'une famille syrienne : L'obtention des visas se fait attendre. L'avocat sollicité n'obtient pas de réponse, ni de l'ambassade, ni de l'Office des étrangers. Il ne sait pas pourquoi le dossier du plus jeune fils a été rejeté. Le père est très découragé. Il veut retourner en Syrie, près des siens. Il dit que s'il avait su, il serait resté là-bas, au risque de mourir ! "À quoi bon sauver ma vie, si je ne peux assurer la sécurité des miens." Il ne va pas bien. Sa femme non plus. Elle lui reproche de ne rien faire. Elle ne comprend pas qu'ici, il est impuissant, lui qui a toujours su agir au mieux quand il était en Syrie. Elle croit que maintenant qu'il est en Europe, il oublie sa famille. C'est triste !

Le 14, Le Syrien a reçu une bonne nouvelle : Il est convoqué à l'Office des Étrangers pour un test ADN, afin de prouver sa paternité. C'est ce qu'il souhaitait. Par contre, il n'a toujours pas de nouvelles concernant le visa de sa fille de 19 ans. Vu son âge, il ne s'agit pas d'un visa de regroupement familial, mais d'un visa humanitaire.

"Au pays, ça ne va pas : Les islamistes de Al Nosra bombardent le village. Des gens meurent, des voisins, des amis, de la famille. Le bâtiment qui avait été commencé avant la guerre a été touché, mais sans grande gravité. Heureusement, la femme et les enfants sont à Damas, mais l'argent manque. Tout est cher. Il n'y a plus de rentrées. Les enfants ne vont plus à l'école depuis deux ans... Et moi, je suis ici depuis deux ans, sans rien faire..."

Une dame de Namur est venue rendre visite au réfugié syrien. Elle confirme : *"C'est bien connu. Les familles restées là-bas ne comprennent pas que ça traîne aussi longtemps pour les visas et parfois, quand elles arrivent ici, c'est le clash avec le mari, accusé de les avoir laissés dans le chaos de la guerre."*

L'homme se pose des questions : Aurait-il dû emmener sa famille avec lui, les faire traverser au risque de leur vie ? Il y a beaucoup de morts en mer. Est-ce moins risquer de les faire attendre à Damas ? L'actualité prouve qu'il a eu raison de ne pas les laisser à Afrin. Pourtant demain, il devra peut-être y renvoyer l'aînée, si elle n'a pas de visa pour venir avec les autres membres de sa famille. Elle ira vivre chez son frère, celui qui est avocat. Ce n'est pas possible qu'elle reste seule à Damas...
- Si la guerre était finie, tu ferais quoi ?
- Je retournerais vivre chez moi, à Afrin. Pas en ville, mais au village pour une vie tranquille. On était bien, en famille. On avait tout : une maison, de la nourriture à volonté, de l'argent et toujours quelque chose à faire. Ici, je ne fais rien. J'apprends le français...

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'une aide psychologique serait bien nécessaire, mais il faudrait des thérapeutes spécialisés dans les traumatismes de guerre et parlant la langue des réfugiés. Comment les trouver ? Comment les financer ? À Namur, il y a la clinique de l'exil de la Province : https://www.province.namur.be/clinique_de_l_exil

Une autre conversation a commencé, concernant une entreprise de titres-services qui ne payait pas ses femmes d'ouvrage. C'était en 2010. Maintenant l'ancienne patronne est dans le déni. Elle dit que c'est de la faute de son ancien mari. Ce n'est pas la version d'une des femmes d'ouvrage qui n'a toujours pas digéré les trois mois de travail non payé. Les deux femmes se sont croisées chez nous. Ouche !

Une fois la tornade passée, nous avons creusé le sujet, d'autant plus qu'une action syndicale avait eu

lieu à l'époque. Elle avait été couverte par MAtélé : http://www.matele.be/vendredi-15-10-2010_fr

Est-ce possible de s'en tirer à si bon compte ? Comment ça va quand une entreprise fait faillite ? Nous avons cherché. C'était une entreprise en personne physique. Elle a été créée en 2009 et a cessé en 2012. L'entreprise était bien au nom de la femme. C'est tout ! D'après l'une des femmes d'ouvrage, ces dernières ont été indemnisées à concurrence de 900 euros chacune sur plus de 3000 euros qui leur était dû.

En conclusion, nous nous sommes questionnés sur la légèreté avec laquelle des entreprises de titres service ont pu être créées... Depuis, cette compétence a été régionalisée. Les entreprises doivent être agréées, mais comment trouver la liste des entreprises agréées ? Avec le code postal, c'est facile à partir de : <https://extranet.wallonie-titres-services.be/SearchEngine/Index>

Le 16, d'abord, pendant deux heures, nous avons testé et modifié le jeu "jackpot social". Il est presque prêt. Nous avons discuté de quelques achats à effectuer, car jusqu'à présent, nous l'avons construit avec de la récupération et de la fabrication sommaire. Barbara a trouvé un site de vente en ligne très intéressant...

Dans la foulée, suite au courrier que tous les dinantais ont reçu de la ville, nous avons discuté de la consultation citoyenne à propos d'un changement de logo pour Dinant. Voilà les questions que nous avons posées sur Facebook : *"Vote citoyen ? Le choix entre quoi et quoi ? chou vert et vert chou ? Pourquoi alors, ne pas garder l'ancien logo ? Pourquoi retirer Belgique ? Qu'est-ce que c'est que cette référence aux quartiers ? Et les villages ?"* Car c'étaient bien là nos questions.

À chacun son idée sur le sujet ou sur le vrai faux sujet de débat : <http://new.dinant.be/>

"New Dinant" ? Avec les travaux qui n'en finissent pas, ne faut-il pas attendre avant de parler de new Dinant ? Et nouveau par rapport à quoi ? C'est quand même avec ses vieilles pierres que Dinant a fait son beurre et ce sont quand même les vieilles casseroles qui continuent leur musique...

Espérons un renouveau, mais est-ce pour maintenant ? Ou après les élections ?

Soyons positifs : au niveau du CPAS, ça change et en bien ! Ouf ! Mais gardons l'œil ouvert... Il semblerait que certains dossiers soient en passe d'être revus favorablement... Attendons de voir !

La journée s'est terminée par une longue discussion à propos de la fresque commencée dans le couloir : chacun y est allé de sa petite idée et une organisation de travail a été décidée, de manière à ce que les amateurs puissent travailler à leur rythme, tout en respectant le travail des autres.

Le 20, nous avons d'abord un peu travaillé à la fresque, puis, suite à la disparition de L. recherché par deux policiers, nous avons discuté de la liberté de ne pas se soigner. Que devons-nous faire dans pareille situation ?

- S'il ne veut pas, on ne peut pas le forcer.
- Oui, mais imagine qu'il soit à moitié conscient, sans boire, par la chaleur qu'il fait ?
- Il a quand-même fait un AVC !
- Pourquoi l'hôpital ne l'a-t-il pas envoyé vers un service compétent ?
- Ils l'ont fait et c'est ce service qui a alerté la police.
- Il ne veut probablement pas qu'on s'occupe de lui ?
- Probablement...

Le 21, nous avons d'abord discuté du mal-être qui mine beaucoup d'entre nous et qui persiste souvent malgré les consultations et les traitements. À quoi est-il dû ? Pourquoi est-il aussi répandu

maintenant, alors que la vie est plus facile qu'avant ?

- Plus facile ? Pas pour tout le monde !
 - C'était mieux quand il fallait se battre pour gagner sa vie.
 - À l'époque, s'il n'y avait pas de travail, c'était la misère : pas d'argent, rien à manger...
 - Oui, mais à l'époque, c'était toujours possible de trouver du travail.
 - Quand même, il y a eu des moments de misère...
 - Maintenant, c'est la misère tout le temps !
 - Maintenant tout le monde a de quoi manger...
 - Oh-oh !
 - Regarde, tous les alcoolos, les drogués, on va où, là ?
 - Les gens se sentent mal dans leur peau.
 - Pourquoi ?
 - C'est la société qui veut cela.
 - Qui veut ?
 - Qu'est-ce qu'on nous dit ? Qu'est-ce qu'on nous montre : la publicité est partout. On y échappe pas.
 - On est pas obligé d'y croire.
 - Si t'es pas à la mode, on te regarde de travers.
 - Moi, ce sont ceux qui surconsomment que je regarde de travers !
 - Et pourquoi regarder les autres de travers ?
 - Chacun ferait bien de s'occuper de soi-même !
 - Pour être heureux, il faut accepter ce que l'on est. Tant qu'il n'y a pas d'acceptation, il n'y a pas de bonheur.
 - Moi, je ne vais pas quand même accepter de ne jamais avoir assez d'argent pour finir le mois !
 - Moi, j'ai perdu un enfant. Comment pourrais-je être heureuse ?
 - En acceptant.
 - Comment pourrais-je accepter la perte d'un enfant ?
 - Ce n'est pas la perte de ton enfant que tu dois accepter, mais la mort en général. La mort fait partie de la vie. On n'y peut rien. Malgré tous les progrès, on n'y peut rien. Nous sommes tous mortels. Si nous n'acceptons pas cette réalité, nous ne pouvons pas être heureux...
- Le mal-être peut avoir d'autres causes, Par exemple, la migration a souvent des impacts sur les enfants. Sans n'avoir rien demandé, sans n'avoir rien choisi, ils sont séparés d'êtres qu'ils aiment. Ces séparations sont source de frustrations.
- C'est comme le divorce des parents...
 - Moi, c'est la relation avec ma mère qui a été mauvaise.
 - Quant on ne se sent pas bien, il ne faut pas hésiter à consulter un spécialiste...

Certains trouvent le bonheur dans la religion. D'autres la pratiquent conformément à ce qui est prescrit, mais aussi en fonction de ce qu'ils sont. Nous avons relevé quelques incohérences : Oussama fait le Ramadan. Il ne mange pas, il ne boit pas de toute la journée, même les jours de forte chaleur. Par contre, il ne sort jamais sans son joint, au point qu'on se dit que, même quand il va dans un bureau, il a un joint à la main. Mais après tout, chacun fait ce qu'il veut. Le problème, c'est quand Oussama insulte Raffik de mécréant parce qu'il ne fait pas le ramadan. Dur, dur...

Côté femme, le jugement vient de celle qui se maquille toute l'année, travaille en noir et qui pour sa famille, se marie devant l'iman, sans passer par l'hôtel de ville, mais qui ne comprend pas qu'on ose lui expliquer que c'est illégal. Par contre, elle veille au bon déroulement des coutumes :

- Tu fais le ramadan ?
- Non.
- Non ? (ironique) C'est bien ! Tu es malade ?
- Eh ! Chacun fait ce qu'il veut !

- Ce n'est pas à toi que je parle, c'est à lui.
- Et moi, je te dis que tu es en Belgique. Chacun pratique sa religion comme il veut ou ne la pratique pas sans avoir à répondre à des questions...

Le 22, des recherches d'emploi ont abouti à des candidatures...

Le 27, L. est réapparu. il dort dehors. Il ne veut plus habiter dans sa chambre, un habitat collectif qu'il qualifie de "logement pourri". C'est pourtant lui qui a rendu sa chambre dans l'état infect où elle se trouve. Il a trois mois de retard dans son loyer, mais il n'a pas encore perçu son revenu des deux derniers mois. Bien nettoyée, la chambre pourrait être correcte, mais il n'en démord pas : Il ne veut pas y retourner. Bon, OK ! Le service qui avait été approché par l'hôpital est appelé. L'assistante sociale fixe un rendez-vous pour le lendemain. L. accepte l'idée d'être hébergé dans un home et de demander un soutien psychologique. Le médecin est appelé, car, depuis sa sortie de l'hôpital, L. ne prend plus de médicaments...

Un Syrien a apporté des biscuits de l'aïd. Il les a reçus de sa nièce qui habite à Charleroi. Il nous explique que c'est une coutume : Chez eux, pendant les trois derniers jours du Ramadan, les femmes préparent une très grande quantité de biscuits et gâteaux divers pour la fête, la petite, car pour la grande aïd, c'est encore autre chose : le mouton est égorgé en famille.

- On pourrait tous ensemble partager un mouton qu'on égorgerait chez toi ?
- Ici, on ne peut pas égorger à la maison. Il y a des abattoirs...

Le Syrien éclate de rire et se frappe la tête :

- Ici tout est compliqué !
- Mais non. Qu'est-ce que tu ferais avec les déchets ?
- Chez nous, tout ce qui ne pourrit pas est brûlé dans la montagne.
- Vous polluez !
- Qu'est-ce qui pollue ? Tout est brûlé.
- Les fumées sont toxiques.
- On est jamais malade ! ...
- Chez vous, les moutons, qu'est-ce qu'ils mangent ?
- Avant la guerre, on lâchait les animaux sur les sommets des montagnes. C'était facile, mais maintenant, ce n'est plus possible, car les sommets sont occupés par les combattants. Plus personne ne peut y aller. Et ici, comment ?
- Les animaux mangent dans des prairies clôturées. Il pleut souvent. En général, l'herbe pousse tout l'été.
- C'est facile.
- Et chez-vous, comment faites-vous en été quand l'herbe est sèche et qu'elle ne pousse plus ?
- Les animaux pâturent les regains. Avant, c'était gratuit. Chacun pouvait laisser ses animaux brouter après les récoltes, mais maintenant, tout est cher et il faut louer le terrain pour pouvoir y laisser les animaux.
- Chez nous, en Algérie, quand l'herbe est sèche, si on a pas assez de fourrage, on donne des branches d'arbre à manger aux animaux.
- En Syrie, dans ma région, il y a beaucoup d'arbres, beaucoup d'oliviers et d'arbres fruitiers. Le bois d'élagage et de taille est donné à manger aux animaux. Avant, on le donnait gratuitement aux éleveurs, mais maintenant, ça se vend. Tout est cher, maintenant en Syrie ! Les fruits ne se vendent plus. Les arbres fruitiers et les oliviers sont coupés et le bois est vendu pour le chauffage, car le mazout coûte cher. Les oliveraies sont transformées en champs de blé, car il n'y a plus la main d'œuvre pour travailler. Il n'y a plus de transport, plus de client...

La frontière va-t-elle changer de visage ou se déplacer ? Il y a peu, c'était l'armée turque qui coupaient des oliviers centenaires pour faire place nette. maintenant, ce sont les propriétaires exsangues qui coupent leurs arbres pour survivre.

Un exemple de la frontière turco-syrienne :

À droite, la Syrie et les riches plantations de l'enclave d'Afrine, à gauche, la Turquie.



<https://www.google.be/maps/place/Afrin,+Syrie/@36.8048967,36.6758326,1336m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x152f93f987fca169:0xedd9b3393ae9421b!8m2!3d36.5122781!4d36.8653891>

Après ce petit voyage à l'Est et dans le passé prospère de la région d'Afrin, nous avons organisé le prochain repas de la solidarité : qui fait quoi, liste des courses...

Le 29, les personnes présentes ont discuté sur les choix personnels de vie. Chacun doit pouvoir vivre comme il l'entend, tant que ça ne nuit pas aux autres. Des jeunes se sont mis au sport. Ils veulent se faire des muscles et pensent à prendre de la créatine.

- Attention, les gars ! Parlez-en d'abord à votre médecin ! La créatine, ce n'est pas anodin, ça peut provoquer des crampes violentes.
- Mon frère prend des protéines. Ce n'est quand même pas dangereux.
- Pourquoi prendre des suppléments de protéines ? Pour combler des lacunes de l'alimentation ?
- Pour faire du muscle.
- En pratiquant du sport, on fait du muscle.
- En prenant des suppléments, ça va plus vite.
- Ça fond plus vite aussi quand on arrête.
- Tu crois ?
- Il faut discuter de tout cela avec des pros, ton médecin ou un nutritionniste, mais pas avec ceux qui vendent les produits...

Nous avons parlé un peu des sources naturelles de protéines dans l'alimentation : viandes, oeufs, lait et dérivés, poissons, et d'origine végétale : légumineuses (très bon les lentilles et l'houmous, un délice)...

Le 30, La journée a été chargée, car le CPAS était fermé depuis la veille. Est-ce normal de fermer le CPAS pendant deux jours, juste avant un week-end et à la fin du mois ? Quid des urgences ?

Pourquoi une permanence n'a-elle pas été organisée ?

Un jeune au chômage était domicilié chez un ami. Suite à une dispute, il s'est retrouvé dehors. Sans attendre, il a effectué toutes les démarches nécessaires pour trouver un logement et il a demandé une adresse de référence, afin de ne pas se retrouver sans revenu. Pourtant, c'est ce qui va arriver. Il a d'abord dû attendre que son assistante sociale rentre de congé, ensuite, après avoir tergiversé, elle a fini par enregistrer sa demande. Elle vient de lui affirmer que l'adresse de référence a été transmise à la commune, mais l'administration prétend n'avoir rien reçu. Il est donc sans adresse et ne peut pas rentrer le formulaire ah-doc au syndicat. Le CPAS étant fermé, il ne sait rien faire. Il ne percevra donc pas ses allocations... Pourtant, il a été prévoyant et a été très réactif dans toutes les démarches à effectuer.

Ensuite, ce sont deux réfugiés qui cherchaient de l'aide pour rompre un contrat avec Luminus. Ils quittent Dinant pour s'installer à Namur. La jeune femme, une Kurde syrienne, parce qu'elle suit des cours de français à Namur, parce que le CPAS ne lui paie pas les frais de déplacement, parce que les gens sont désagréables et que Dinant n'offre aucune perspective d'avenir, parce qu'elle a des projets de cours en relation avec ses formations passées et que Dinant ne peut les lui offrir. Le jeune homme, un irakien arabe, ne se sent pas bien à Dinant. Il y est installé depuis seulement trois mois. Il ne parle pas français. La jeune fille l'accompagne dans ses démarches pour traduire. Ils ont été très mal reçus par l'assistante sociale du CPAS. Il a trouvé un appartement à Namur, mais la fille, pas encore. Elle a reçu son renon pour la fin du mois. Son propriétaire est bien connu pour ses malversations. C'est également un patron. La jeune fille a travaillé pour lui, mais il ne respectait pas le contrat, la faisait travailler plus et ne la payait pas. Elle a donc rompu le contrat. Fâché, il lui a envoyé un renon en règle pour l'appartement. Elle doit quitter fin du mois prochain.

- Qu'est-ce que je fais faire si je ne trouve pas de logement d'ici-là ?

- Tu iras vivre avec ton ami.

C'était, bien entendu une boutade. La réaction a été immédiate :

- Ce n'est pas possible, on n'est pas mariés.

- Mariez-vous, ajoute un Maghrébin, pourquoi pas ?

- Vos familles ne sont pas d'accord ?

- La mienne, pas de problème, mais lui...

- Aïe ! Fais attention à toi, de ne pas trop souffrir...

Pendant que les femmes cherchaient un appartement sur Namur, les hommes discutaient ferme en arabe. Mais probablement que le mariage n'est pas pour demain. Il semblerait que beaucoup d'Arabes infériorisent les Kurdes. Ces derniers ont également un gros passif de ressentiments à l'égard des arabes qui n'ont jamais hésité à les massacrer.

- Comment une Kurde pourrait-elle se marier avec un arabe irakien, alors qu'ils ont gazés 5000 des nôtres en une seule journée, du temps de Saddam Hussein.

- Tous les Arabes ne sont pas responsables de ces massacres.

- C'est comme ici, avec les Juifs, tous les Allemands ne sont pas responsables de la shoa.

- Il y a des bons et des mauvais partout. Ce qui compte, c'est la personne, pas son origine ethnique.

[Retour sur la page de Dominos LA FONTAINE asbl](#)